



Prolectus®

CONDITIONNEMENTS

Emballages

1 kg (x 12)

5 kg (x 1)

Palettes

1 kg : 432 kg

5 kg : 320 kg

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

FICHE D'IDENTITE

Composition

500 g/kg de fenpyrazamine (ISO) (50% p/p)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140184

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée SUMITOMO CHEMICAL CO, Ltd

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

Interdiction de réutiliser l'emballage

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous serre.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne	Pourriture grise	1.2 kg/ha	14 jours BBCH 61-87	1 /an*	5m -
Fraisier - plein champ	Pourriture grise	1.2 kg/ha	1 jour	3 /an Sous serre : 7 jours d'intervalle entre les applications.	5m -
Fraisier - sous serre			1 jour BBCH 61-87		- -
Pêcher (pêcher, abricotier, nectarinier)	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha	1 jour BBCH 61-87	3 /an 7 jours d'intervalle entre les applications	5m -
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Prunier	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha			
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Cerisier	Monilia sur fleurs et rameaux	0.8 kg/ha			
	Monilia sur fruits	1.2 kg/ha			
Tomate - sous serre (to- mate, aubergine)	Pourriture grise	1.2 kg/ha	1 jour BBCH 61-87	3 /an 10 jours d'intervalle entre les applications.	- -
Concombre - sous serre (cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible)					
Poivrons - sous serre (pi- ment)					

*Maximum 1 application de fenpyrazamine ou de fenhexamid par an entre les stades BBCH 61 et 87.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

La fenpyrazamine, substance active de **PROLECTUS**, agit au niveau de la membrane du pathogène en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol par blocage du processus de la C4-de-méthylation via la 3-keto reductase (KRI). Le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee) a classé la fenpyrazamine dans le groupe SBI Class III. La fenpyrazamine appartient à la famille chimique des amino pyrazolinones. Son action est à la fois préventive et translaminaire. **PROLECTUS** agit sur l'élongation du tube germinatif du champignon, la croissance mycélienne, et sur la sporulation. La fenpyrazamine confère à **PROLECTUS** une très bonne activité translaminaire et une excellente résistance au lessivage.

PROLECTUS s'intègre dans un programme de lutte, en alternance avec des fongicides présentant des modes d'action différents.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Préconisations d'emploi sur raisin de cuve

- Utiliser **PROLECTUS** sur raisin de cuve aux stades "chute des capuchons floraux" ou "fermeture de la grappe" à raison d'une application par an et à la dose de 1,2 kg/ha. En respectant cette préconisation, **PROLECTUS** n'a pas d'incidence sur la fermentation et la qualité organoleptique des vins et des eaux de vie de vins.
- Localiser la pulvérisation du produit sur la zone des grappes, en traitant le rang face par face.
- Ne pas mélanger avec des anti-mildious et/ou anti-oïdium visant l'ensemble de la végétation.
- **PROLECTUS** est sélectif de tous les cépages testés de raisin de cuve.

Précautions d'emploi

Avant l'application

- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie.
- En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.
- Utiliser un matériel adapté à la culture et à la maladie à contrôler.
- Veiller à une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation à traiter.
- S'il reste de la bouillie après la pulvérisation, il est nécessaire de la détruire. La bouillie ne peut pas être utilisée ultérieurement.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement. L'agitation doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse.
- 4) Verser les granulés de **PROLECTUS** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.
- 7) Eliminer les fonds de cuve, les eaux de rinçage et les eaux de lavage conformément à la législation en vigueur. Ne pas contaminer les eaux naturelles (fossés, rivières, étangs), les égouts et les eaux potables.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Afin de diminuer le risque d'apparition ou de développement de souches résistantes, il est conseillé de se conformer aux recommandations suivantes :

- Appliquer **PROLECTUS** à sa dose autorisée, soit 1,2 kg/ha.
- Ne pas appliquer en situation curative et ne pas mélanger avec un autre anti-botrytis.
- Alternier avec des produits à mode d'action différent : 1 application maximum de fenpyrazamine ou de fenhexamid par an.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -10°C.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Application en plein champ

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PULVÉRISATION VERS LE HAUT (VIGNE ET VERGER)			
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	✓	✓		EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009						Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)		✓					✓
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓	✓	Vigne	Vigne	✓

Application sous serre

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		APPLICATION				NETTOYAGE		
		CULTURES BASSES (< 50 cm)		CULTURES HAUTES (> 50 cm)				
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009			Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche		Type 3 ou 4*	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)								
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006								

*Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR

FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et desti-

nées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phyto-data.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 09/2019